

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 1^{er(e)} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 1^{ère} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. ALEXANDRE RUFFO et OLIVIER ESCOFFIER
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 1^{ER(E)} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	<u>66</u>	<u>66</u>
- A déduire : bulletins blancs		<u>1</u>
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....		<u>65</u>
			<u>34</u>

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M	... <u>PIERRE HURMSE</u>	<u>65</u> voix
- M voix

M... PIERRE HURMSE
proclamé 1^{er(e)} Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance



**Procès-verbal de l'élection du ou de la 2^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 2^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. KAMI Isabelle et M. Jean Baptiste HONY désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 2^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs.....	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	34

ONT OBTENU :

- M ^{re} <u>Ferreira Véronique</u>	65	voix
- M.....	voix

M^{re} Ferreira Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 2^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 3^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 3^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Ghesquière Maxime Anna Le Paine désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 3^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître 1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65
 34

MAJORITE ABSOLUE

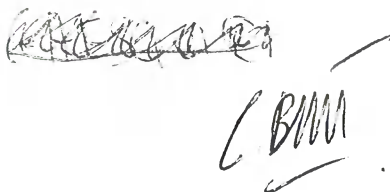
ONT OBTENU :

- M <u>Rossignol Puelch</u> 65	voix
- M	voix

M... Rossignol Puelch ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 3^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance

Les scrutateurs,
Ghesquière Maxime
Anna
Le Paine

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 4^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 4^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. Betes et Aufray
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 4^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>DELPEYRAT-VINCENT Stéphane</u>	65	voix
- M		voix

M... DELPEYRAT-VINCENT Stéphane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 4^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance





**Procès-verbal de l'élection du ou de la 5^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 5^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par Mme PAPIN Celine et M. SAINT-PASTEUR Sebastien désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 5^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	34

ONT OBTENU :

- M <u>Patrick LABESSE</u>	65	voix
- M		voix

M... Patrick LABESSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 5^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

Le secrétaire de séance

des scrutateurs
Mme Celine PAPIN
M. Sebastien SAINT-PASTEUR

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 6^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 6^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. ALEXANDRE RUBIO et OLIVIER ESCOFFIER désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 6^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	33

ONT OBTENU :

- M ^{me} <u>BRETTTE TERRAZA</u>	65	voix
- M		voix

M^{me} BRETTTE TERRAZA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 6^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance *Les scrutateurs,*



**Procès-verbal de l'élection du ou de la 7^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 7^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. KAM... & M. THONY.....
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 7^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66.....
- A déduire : bulletins blancs.....	0.....
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	66.....
MAJORITE ABSOLUE	34.....

ONT OBTENU :

- M <u>Alain Garnier</u>	66..... voix
- M voix

M. Alain Garnier
proclamé 7^{ième} Vice-président(e).

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

L. BMM

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

i. Garnier

SB THONY

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 8^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 8^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. ANNE LEPINE Maxime Ghesquiere désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 8^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 66
- A déduire : bulletins blancs 1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés..... 65
 34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>TOUZEAU</u> 65	voix
- M	voix

M... TOUZEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 8^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUI

Le secrétaire de séance

Les scrutateurs,

Anne LEPINE Maxime Ghesquiere

Ghesquiere Maxime

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 9^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 9^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Beles et Aupay désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 9^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	64
	33

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- Mme <u>Noël</u>	64	voix
- M		voix

Mme Noël ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 9^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. Buisson

Le secrétaire de séance

Les scrutateurs, M. Beles

M. Aupay

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 10^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 10^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par Mme Céline PAPIN et M Sébastien SAINT-PASTEUR désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 10^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	3
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	63
MAJORITE ABSOLUE	32

ONT OBTENU :

- M <u>Jean-François Egton</u>	63	voix
- M		voix

M... Jean-François Egton ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 10^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUNT

Le secrétaire de séance

Mme Céline PAPIN
M Sébastien SAINT-PASTEUR

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 11^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 11^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. RUBIO et ESCOTS
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 11^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	32

ONT OBTENU :

- M ^{me} <u>SYLVIE CASSOU-SCHOTTÉ</u>	65	voix
- M		voix

M^{me} SYLVIE CASSOU-SCHOTTÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 11^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance



Le secrétaire de séance

Les scrutateurs,


**Procès-verbal de l'élection du ou de la 12^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 12^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. *Justin, Jean-Baptiste, Isabelle KAM*.....
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 12^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
MAJORITE ABSOLUE	34

ONT OBTENU :

- M ^{lle} <i>Beatrice DE FRANCOIS</i>	65	voix
- M		voix

**M^{lle} *Beatrice DE FRANCOIS* ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 12^{ième} Vice-président(e).**

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

Justin Jolly *i. Lami*

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 13^{ème} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 13^{ème} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Ghesquiere Maxime Anne Lepine désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 13^{ème} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	64
	33

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>Claudine BICHET</u>	64	voix
- M		voix

M.^{me} BICHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 13^{ème} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BICHET

Le secrétaire de séance

Ghesquiere Maxime

Anne Lepine

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 14^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 14^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par

MM. *Betes* et *Aufay*
désignés en qualité de scrutateurs

ELECTION DU OU DE LA 14^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <i>PUYOBRAU</i>	65	voix
- M		voix

M... *PUYOBRAU* ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 14^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Le secrétaire de séance

Les scrutateurs,
Mme Betes

Mme Aufay

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 15^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 15^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
Mme Celine PAPIN et M. Sebastien SAINT GABRIEL
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 15^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	38

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>Claude NELLIER</u>	65	voix
- M		voix

M... Claude Nellier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 15^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BMM

Les scrutateurs
Le secrétaire de séance
M^{me} C. PAPIN
M. S. BASTEN

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 16^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 16^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Bloch et Escobé désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 16^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	65
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	64
	33

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>Bloch</u>	24	voix
- M		voix

M... Bloch ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 16^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

Le secrétaire de séance

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 17^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 17^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. J. THOMY, L. BUN, LAD,
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 17^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- Mme ... Andréa ... KISS.....	65	voix
- M		voix

Mme Andréa Kiss ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 17^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

Le secrétaire de séance

les scrutateurs

JB THOMY

i. Rami

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 18^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 18^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par MM. Anne Lepine Maxime Ghesquiere désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 18^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	66
- A déduire : bulletins blancs	1
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	65
	34

ONT OBTENU :

- M <u>Celine PAPIN</u>	65	voix
- M		voix

M.^{me} PAPIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 18^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Le secrétaire de séance

Maxime Ghesquiere
Ghesquiere *Max*

Anne Lepine
Anne LEPINE *Anne*

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 19^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 19^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. *Bétes et Aufray*
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 19^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	<i>66</i>
- A déduire : bulletins blancs	<i>2</i>
bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	<i>64</i>
	<i>33</i>

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M ^{lle} <i>Recaïte</i>	<i>34</i> voix
- M..... voix

M^{lle} Recaïte ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 19^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

C. BUN

Les scrutateurs Le secrétaire de séance

M^{lle} Bétes

M^{lle} Aufray

**Procès-verbal de l'élection du ou de la 20^{ième} Vice-président(e)
de Bordeaux Métropole**

Conformément aux articles L 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil de Bordeaux Métropole ont été invités ce jour vendredi 15 mars 2024, à procéder au scrutin secret à l'élection du ou de la 20^{ième} Vice-président (e) de Bordeaux Métropole.

Ces élections ont eu lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, l'élection étant acquise en ce cas au plus âgé s'il y a égalité de suffrages.

Mme la Présidente de l'assemblée a déclaré le scrutin ouvert.

Chaque élu a été invité à déposer son bulletin dans l'urne et à signer la feuille d'émargement.

Après déclaration de la clôture du scrutin, le dépouillement a été effectué par
MM. Coline PAPIN et Sebastien BRUSTEUR
désignés en qualité de scrutateurs.

ELECTION DU OU DE LA 20^{ième} VICE-PRESIDENT(E)

1er TOUR DE SCRUTIN

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	65
- A déduire : bulletins blancs bulletins nuls ne contenant pas de désignation suffisante ou sur lesquels les votants se sont fait connaître	1
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	64
	33

MAJORITE ABSOLUE

ONT OBTENU :

- M <u>Patrick PAPADATO</u>	64	voix
- M		voix

M... Patrick Papadato ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est
proclamé 20^{ième} Vice-président(e).

Fait à Bordeaux le 15 mars 2024.

La Présidente de séance

G. BUN

Les scrutateurs
Le secrétaire de séance
Coline PAPIN
S. BRUSTEUR